

CONSEIL MUNICIPAL
Du 15 avril 2021

Etaient présents : Mmes. GOUGNON Lysiane, LAMY Elisabeth, GLEYZE Sophie, DE MIRAS Magalie, TOUVRON Catherine, BESSON-CULOT Sandrine, TARDY Aline Mrs. PACAUD Fabien, JAULIN Bernard, BETIZEAU Philippe, ARNAUD Régis, MORIZOT Matthieu, HAZARD Pierre, HAUSELMANN Antoine, PHILIPPS Thierry

Secrétaire de séance : Mme LAMY

Madame le Maire remercie Monsieur COURGNEAU, Comptable du Trésor de sa présence.

N° 01 Compte de Gestion 2020 Budget Annexe Boulangerie « Le Pont » dressé par le Comptable du Trésor

Monsieur ARNAUD quitte la salle et ne participe pas au débat.

Après présentation du Compte de Gestion 2020 du budget annexe Boulangerie présenté et dressé par le Comptable du trésor, reprenant les mêmes chiffres que le Compte Administratif 2020, il est voté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

N° 02 Compte Administratif 2020 Budget Annexe Boulangerie « Le Pont »

Monsieur ARNAUD quitte la salle. Sous la présidence à Mr Bernard JAULIN. Le Compte administratif 2020 est adopté à l'unanimité, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	Solde
Résultats propres à l'exercice 2020	0	6599.97	+ 6 599.97
Résultat antérieur (2019) reporté	/	19 617.93	+ 19 617.93
Résultat à affecter			+ 26 217.90

SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	Solde
Résultats propres à l'exercice 2020			
Solde antérieur (2019) reporté			-
Solde global d'exécution			0
Résultats cumulés 2020	0	26 217.90	+ 26 217.90

N° 03 Affectation du résultat de l'exercice 2020 Budget Boulangerie « Le Pont »

Monsieur ARNAUD quitte la salle et ne participe pas au débat.

Après avoir voté le Compte Administratif 2020 Budget Boulangerie qui présente :

un **excédent de fonctionnement** (hors restes à réaliser) de : **.90 €**

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif est à 0.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE sur proposition du Maire d'affecter au budget de l'exercice 2021 le résultat comme suit :

- **Affectation en réserves** (compte 1068) financement de la section d'investissement :
- **Report** en section de **fonctionnement** (ligne 002 en dépenses) **26 217.90 €**

N° 04 Budget Primitif 2021 Budget Annexe Boulangerie « Le Pont »

Monsieur ARNAUD quitte la salle. Après en avoir délibéré, le budget est voté à l'unanimité, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
011 Charges à caractère général	30 802.90	75 Autres prod. Gestion cour.	6 595.00
65 Autres charges de gestion courante	10		
66 Charges financières		002 Excédents antérieurs reportés	26 217.90

023 Virement à la section d'investissement	2 000.00		
002 Déficits antérieurs reportés			
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	32 812.90	TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	32 812.90

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
001 déficit d'investissement reporté		1068 Dotations, fonds divers et rés.	
16 Emprunts et dettes assimilés		16 Emprunts et dettes assimilés	
21 Immobilisations corporelles	2 000.00		
23 Immobilisations en cours		021 virement de la section de fonctionnement	2 000.00
001 Déficit antérieur reporté		068 Excédents de fonctionnement capitalisés	
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	2000.00	TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	2000.00

N° 05 Compte de Gestion 2020 Budget Annexe «Quartier de la Vieille Forge » dressé par le Comptable du Trésor

Après présentation du Compte de Gestion 2020 du budget annexe Quartier de la Vieille Forge présenté et dressé par le Comptable du trésor, reprenant les mêmes chiffres que le Compte Administratif 2020, il est voté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

N° 06 Compte Administratif 2020 Budget Annexe «Quartier de la Vieille Forge »

Sous la présidence à Mr.JAULIN. Le Compte administratif 2020 est adopté à l'unanimité :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	Solde
Résultats propres à l'exercice 2020	470 836.58	470 836.58	0
Résultat antérieur (2019) reporté	/	/	0
Résultat à affecter			0

SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	Solde
Résultats propres à l'exercice 2020	470 836.58	452 342.60	- 18 493.98
Solde antérieur (2019) reporté	452 342.60		- 452 342.60
Solde global d'exécution			- 470 836.58

<i>Résultats cumulés 2020</i>	1 394 015.76	923 179.18	- 470 836.58
-------------------------------	--------------	------------	---------------------

N° 07 Affectation du résultat de l'exercice 2020 Budget «Quartier de la Vieille Forge »

Retiré, sans objet.

N° 08 Budget Primitif 2021 Budget Annexe «Quartier de la Vieille Forge »

Après en avoir délibéré, le budget annexe « Quartier de la Vieille Forge » est voté à l'unanimité :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
011 Charges à caractère général	440 937.30	042 opér. D'ordre transfert entre sections	1 158 437.00
65 Autres charges de gestion courante	175 809.35		
022 Dépenses imprévues	34 546.00		
023 Virement à la section d'investissement		74 Dotations, subventions.	83 738.00
042 Opér. D'ordre transfert entre sections	470 836.58	77 Produits exceptionnels	77 794.00
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	1 122 129.23	TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	1 122 129.23

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
040 Opér. Ordre transfert entre sections	960 417.23	16 Emprunts et dettes assimilés.	960 417.23
001 Solde d'exécution négatif reporté	470 836.58	021 virement de la section de fonctionnement	
		040 Opér.d'ordre transferts entre sections	470 836.58
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	1 431 253.81	TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	1 431 253.81

N° 09 Compte de Gestion 2020 Budget principal dressé par le Comptable du Trésor

Après présentation du Compte de Gestion 2020 du budget Principal dressé par le Comptable du trésor, reprenant les mêmes chiffres que le Compte Administratif 2020, il est voté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

N° 10 Compte Administratif 2020 Budget principal

Sous la présidence à Mr. JAULIN. Le Compte administratif 2020 est adopté à l'unanimité :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	Solde
Résultats propres à l'exercice 2020	683 854.47	727 206.62	+ 43 352.15
Résultat antérieur (2019) reporté	/	1 260 828.13	+ 1 260 828.13
Résultat à affecter			+ 1 304 180.28

SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	Solde
Résultats propres à l'exercice 2020	825 946.56	803 594.25	' - 22 352.31
Solde antérieur (2019) reporté		275 926.21	+ 275 926.21
Solde global d'exécution			+ 253 573.90

Restes à réaliser au 31 décembre 2020	Dépenses	Recettes	Solde
FONCTIONNEMENT	/	/	/
INVESTISSEMENT	384 569.90	161 704.00	' - 222 865.90
Résultats cumulés 2020	1 894 370.93	3 229 259.21	+ 1 334 888.28

N° 11 Affectation du résultat de l'exercice 2020 Budget principal

Après avoir voté le Compte Administratif 2020 Budget Boulangerie qui présente :

un **excédent de fonctionnement** (hors restes à réaliser) de : **1 304 180.28 €**

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître :

un **solde d'exécution global** de **+ 253 573.90 €** entraînant un **besoin de**
financement s'élevant à :

un **solde de restes à réaliser** de : **- 222 865.20 €** **0 €**

Vu les états des restes à réaliser au 31 décembre 2020,

Considérant les besoins recensés pour 2021,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter au budget de l'exercice 2021 le résultat comme suit :

- **Report** en section de **fonctionnement** (ligne 002 en dépenses) **1 304 180.28 €**

N° 12 Vote des 2 taxes directes locales

La commission des finances s'est réunie afin de préparer les budgets et propose une augmentation de 2 % des taux d'imposition des 2 taxes directes locales 2021.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les taux d'imposition 2021 à :

➤ Taxe Foncière sur les propriétés Bâties (TFPB) : 37.12 %

(Taux de référence cumulant le taux communal avec celui de la TFPB départementale)

- Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties (TFPNB) : 45.12 %

N° 13 Budget Primitif 2021 Budget Principal

Après en avoir délibéré, le budget est voté à l'unanimité, comme suit :

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2020	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	1 158 533,16		1 105 676,71	1 105 676,71	1 105 676,71
012	Charges de personnel et frais assimilés	262 785,00		267 020,00	267 020,00	267 020,00
014	Atténuations de produits	6 080,57		6 080,57	6 080,57	6 080,57
65	Autres charges de gestion courante	157 790,00		174 836,00	174 836,00	174 836,00
Total des dépenses de gestion courante		1 585 188,73	0,00	1 553 613,28	1 553 613,28	1 553 613,28
66	Charges financières	7 458,00		7 040,00	7 040,00	7 040,00
67	Charges exceptionnelles	5 676,00		1 100,00	1 100,00	1 100,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires			2 600,00	2 600,00	2 600,00
022	Dépenses imprévues					
Total des dépenses réelles de fonct.		1 598 322,73	0,00	1 564 353,28	1 564 353,28	1 564 353,28
023	Virement à la section d'investissement	317 872,99		422 619,79	422 619,79	422 619,79
042	Opé. d'ordre transfert entre sections (2)	6 131,41		3 002,21	3 002,21	3 002,21
043	Opé. d'ordre intérieur de la sect. fonct.					
Total des dépenses d'ordre de fonct.		324 004,40	0,00	425 622,00	425 622,00	425 622,00
TOTAL		1 922 327,13	0,00	1 989 975,28	1 989 975,28	1 989 975,28

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 989 975,28
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2020	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges					
70	Produits des services, domaine et vent	21 520,00		20 786,00	20 786,00	20 786,00
73	Impôts et taxes	369 592,00		411 199,00	411 199,00	411 199,00
74	Dotations, subventions et participations	229 787,00		215 110,00	215 110,00	215 110,00
75	Autres produits de gestion courante	40 000,00		36 000,00	36 000,00	36 000,00
Total des recettes de gestion courante		660 899,00	0,00	683 095,00	683 095,00	683 095,00
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels	600,00		100,00	100,00	100,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires			2 600,00	2 600,00	2 600,00
Total des recettes réelles de fonct.		661 499,00	0,00	685 795,00	685 795,00	685 795,00
042	Opé. ordre transfert entre sections (2)					
043	Opé. ordre intérieur de la sect. fonct. (2)					
Total des recettes d'ordre de fonct.		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		661 499,00	0,00	685 795,00	685 795,00	685 795,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	1 304 180,28
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 989 975,28
--	---------------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2020	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks					
20	Immobilisations incorporelles (sf 204)	200,00		200,00	200,00	200,00
204	Subventions d'équipement versées	29 167,00		29 167,00	29 167,00	29 167,00
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Total des opérations d'équipement	1 433 248,45	384 569,90	473 523,86	473 523,86	858 093,56
	Total des dépenses d'équipement	1 462 615,45	384 569,90	502 890,66	502 890,66	887 460,56
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement reçues					
16	Emprunts et dettes assimilés	80 590,93		99 216,00	99 216,00	99 216,00
18	Compte de liaison : affectation (BA, régle)					
26	Participations et créances ratt. à des particip.					
27	Autres immobilisations financières	400 000,00		400 000,00	400 000,00	400 000,00
020	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses financières	480 590,93	0,00	499 216,00	499 216,00	499 216,00
45...	Total des op. pour le compte de tiers					
	Total des dépenses réelles d'invest.	1 943 206,38	384 569,90	1 002 106,66	1 002 106,66	1 386 676,56
040	Op. d'ordre de transfert entre sections					
041	Opérations patrimoniales	68 766,76		19 680,66	19 680,66	19 680,66
	Total des dépenses d'ordre d'invest.	68 766,76	0,00	19 680,66	19 680,66	19 680,66
	TOTAL	2 011 973,14	384 569,90	1 021 787,32	1 021 787,32	1 406 357,22
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE					+	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					=	1 406 357,22

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2020	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks					
13	Subventions d'investissement reçues (sf 138)	371 880,00	161 704,00	152 789,00	152 789,00	314 483,00
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 165)	700 000,00		200 000,00	200 000,00	200 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Total des recettes d'équipement	1 071 880,00	161 704,00	352 789,00	352 789,00	514 493,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sf 1068)	35 913,00		92 490,00	92 490,00	92 490,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	225 192,77				
138	Autres subv. d'investissement non transférables					
165	Dépôts et cautionnements reçus	650,00		650,00	650,00	650,00
18	Compte de liaison : affectation (BA, régle)					
26	Participations et créances ratt. à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
024	Produits des cessions d'immobilisations	9 640,00		99 847,66	99 847,66	99 847,66
	Total des recettes financières	271 395,77	0,00	192 987,66	192 987,66	192 987,66
45...	Total des op. pour le compte de tiers					
	Total des recettes réelles d'invest.	1 343 275,77	161 704,00	545 776,66	545 776,66	707 480,66
021	Virement de la section de fonctionnement	317 872,99		422 619,79	422 619,79	422 619,79
040	Op. d'ordre de transferts entre sections	6 131,41		3 002,21	3 002,21	3 002,21
041	Opérations patrimoniales	68 766,76		19 680,66	19 680,66	19 680,66
	Total des recettes d'ordre d'invest.	392 771,16	0,00	445 302,66	445 302,66	445 302,66
	TOTAL	1 736 046,93	161 704,00	991 079,32	991 079,32	1 152 783,32
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE					+	253 573,90
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					=	1 406 357,22

N° 14 Location d'un local aux deux infirmières déjà locataire de la Commune

Mesdames GOUBAN et PLANTIVEAU sont actuellement locataires de la commune dans un

bâtiment modulaire au 7 rue de l'Abbaye dont le bail dérogatoire arrive à échéance le 30 avril prochain.

Cette location était prévue dans l'attente de la création d'un espace commercial et de services. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de louer l'ancienne salle annexe à la salle polyvalente et les sanitaires attenants situés 90 rue de la mairie à Mmes. GOUBAN et PLANTIVEAU à compter du 1er mai 2021.

Fixe le montant du loyer à 350 € compris 40 € de charges et le dépôt de garantie à 350 €.

Désigne Maître CAILLAUD, notaire à SAUJON (17600) afin d'établir le bail commercial et indique que les frais et formalités de rédaction du bail seront à la charge des preneurs.

N° 15 Création d'un budget annexe pour le local des infirmières

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'ouvrir un budget annexe dénommé « espace commercial et de services » assujetti à la T.V.A et de transférer le bien « ancienne salle annexe et WC » du budget principal au budget annexe (N° Inventaire : CAB 07 et CAB 07A - Valeur du bien : 49 064.42 €).

N° 16 Vote du Budget Primitif 2021 du budget annexe pour le local des infirmières

Ordre du jour retiré dans l'attente de codification de ce nouveau budget par les services des finances.

N° 17 Prix de vente des 3 terrains issus de la propriété du 100 rue de la Mairie

Dans le cadre de l'opération d'aménagement urbain - revitalisation et requalification du centre-bourg, la propriété située au 100 Rue de la Mairie a été divisée en 4 dont 3 lots destinés à la vente après viabilisation.

Afin d'envisager la commercialisation de ces 3 lots, le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix POUR, 1 voix CONTRE et 1 ABSTENTION, décide de fixer les prix de vente de chacun des lots selon la grille suivante :

		Surface m2	PRIX
Lot 1	AB 123	638	63 800 €
Lot 2	AB 124	565	56 500 €
Lot 3	AB 125	544	54 400 €

N° 18 Création du budget annexe pour les 3 terrains issus de la propriété du 100 rue de la Mairie

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'ouvrir un budget annexe dénommé « 3 terrains issus AB 60 » - Budget H.T assujetti à la T.V.A et de céder les 3 terrains du budget principal au budget annexe pour une valeur de 97 447.66 €.

N° 19 Vote du budget primitif 2021 du budget annexe pour les 3 terrains issus de la propriété du 100 rue de la Mairie

Ordre du jour retiré dans l'attente de codification de ce nouveau budget par les services des finances.

N° 20 Désaffectation du terrain de football (sortie du domaine public)

Conformément à l'article L 2141-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, considérant que le terrain de football n'est plus affecté à l'usage direct du public depuis plusieurs années, décide le déclassement du terrain de football.

N° 21 Quartier de la vieille Forge – Promesse de vente : Définition de la caution de garantie dommages aux parties communes et du dépôt de garantie

Dans le cadre des futures ventes de terrains de l'ensemble du Quartier de la Vieille Forge y compris les 3 terrains nouvellement ajoutés, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Fixe le montant de caution de garantie « dommages aux parties communes » à 1 000 € pour chaque cession de terrain afin de protéger la commune d'éventuels dégâts lors des travaux de construction sur les terrains privés
- Fixe un montant de dépôt de garantie à la signature des promesses de vente à 5 % de la valeur du terrain, ramené à 2 % pour les primo-accédants.

N° 22 Compte-rendu annuel de la SEMDAS – Mandataire pour l'aménagement de la zone d'habitat et d'espaces publics « Quartier de la vieille forge »

Conformément à la convention de mandat du 27 juin 2017, la SEMDAS transmet chaque début de semestre civil à la commune le compte-rendu d'activité de l'opération d'aménagement d'un lotissement et d'espaces publics « centre-bourg », en vue de son approbation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte-rendu arrêté au 31/12/2020, établi par la SEMDAS tel que présenté.

N° 23 Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour les travaux de création d'une salle multi-activités

Dans le cadre du projet d'ensemble de redynamisation, de réorganisation du centre-bourg de Sablonceaux et des équipements publics, le Conseil Municipal a décidé la construction d'une salle multi-activités afin de répondre aux besoins de la population, des associations ainsi qu'à la mise aux normes en matière d'accessibilité des bâtiments recevant du public.

Par délibération en date du 16/12/2019, le Conseil a confié la maîtrise d'œuvre pour ce projet à Madame POPEA de ROYAN (17), Architecte et son groupement.

Le Conseil a approuvé le dossier A.P.D (Avant-Projet Définitif) de cette salle élaboré par Mme POPEA et son coût d'objectif à 1 749 523.60 € H.T (2 099 428.32 € TTC), le 25/03/2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le plan de financement prévisionnel du projet tel que présenté ci-dessous et sollicite l'octroi d'une aide financière auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Charente-Maritime,

DEPENSES	H.T	RECETTES	H.T
<u>Assistance à maîtrise d'ouvrage spécialisée :</u>	14 800	* D.E.T.R Patrimoine communal -	
		Equipts sportifs, culturels 25%	437 380
		(Base travaux 314 255 + 1 435 268 = 1 749 523)	
<u>Etudes :</u>		* Département Charente-Maritime	
Etudes géotechniques	3650	- Fonds de revitalisation des petites communes	
Levés topographiques	1 740	35 % (Plafond travaux 180 000 €)	63 000
Mission acoustique	6 300	- Direction aff. Culturelles, sportives et tourisme	
		25 % (plafond travaux 1 000 000 €)	
SPS - SOCOTEC	5 995	(Base travaux 808 557 € salle 2, 3 et club house)	202 139
Bureau de contrôle DEKRA	6 440		
		* Région Nouvelle Aquitaine	0
Horaires architecte et groupe POPEA	165 709	* Fonds européens	
Honoraires sous-traitant A2i Infra	6 000	LEADER	0
		FEADER (numérique, multimédia, scénique ++)	0
S/Total	210 634	* DSIL	
<u>Travaux :</u>		Grandes priorités nationales(énergie, numérique,...)	0
VRD Aménagement ext.	314 255		
Travaux Bâtiments	1 435 268	S/TOTAL	702 519
S/Total	1 749 523		

		* CARA	
		Fonds de concours (Plafond aide 150 000 €)	150 000
		* Fonds propres ou emprunt (sur HT)	1 107 638
TOTAL H.T	1 960 157	TOTAL	1 960 157

N° 24 Modification des statuts du S.I.V.O.S Seudre Saintonge

Le Comité Syndical du S.I.V.O.S Seudre Saintonge a adopté la modification de ses statuts, article 6, en date du 02 mars 2021.

Article 6 : Le Syndicat est administré par un Comité composé de trois délégués par commune élus par les Conseils municipaux associées dans les conditions prévues par la loi.

Le Comité se réunit au moins une fois par trimestre.

Il peut être convoqué extraordinairement par son Président.

Les réunions sont publiques, mais peuvent se tenir à huis clos en cas de nécessité.

Les personnes extérieures au Comité Syndical et présents aux séances ne peuvent prendre la parole sans y avoir été invité.

Des réunions de travail en dehors de ces dates peuvent être décidées par le Président.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la modification des statuts du S.I.V.O.S SEUDRE SAINTONGE tel que présentés.

N° 25 Groupement de commandes des syndicats d'énergies de Nouvelle-Aquitaine : offre de participation au marché d'achat d'électricité et de gaz naturel 2023-2025

Le S.D.E.E.R collabore avec les Syndicats d'énergies de Nouvelle-Aquitaine à un groupement de commandes et prépare le renouvellement des marchés pour l'achat d'électricité et de gaz pour une durée de 3 ans à partir du 1^{er} janvier 2023 avec comme objectif d'obtenir les meilleurs prix et propose à la commune de rejoindre cette structure d'achat.

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de l'adhésion de la commune de SABLONCEAUX au groupement de commandes pour l'achat d'énergies, électricité et gaz naturel en réseau, par l'intermédiaire du S.D.E.E.R auprès des Syndicats d'énergies de Nouvelle-Aquitaine.

N° 26 Rétrocession à la commune de la concession du cimetière N° 299

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la demande de rétrocession à la commune de la concession N° 299 vide de Monsieur JOUBERT. Concession temporaire de 50 ans – acquise le 01/10/2015 pour un montant de 120 €. Le remboursement sera effectué au prorata temporis.

Divers :

- Les commissions communales « Ecole », « Communication », « Vieille Forge », « Personnel » se réuniront prochainement.

Le Maire,
Lysiane GOUGNON